

FSt

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME
MARIE- BLANCHE DENIS, ADJOINTE A LA DIRECTRICE
DES SERVICES A LA POPULATION**

LE MAIRE DE LA VILLE DE WITTENHEIM

VU les articles L2122-19 et L2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la caducité de l'arrêté n° 35/2021 en date du 7 juillet 2021 portant délégation de signature à Madame Marie- Blanche DENIS, Adjointe à la Directrice des Services à la Population, pris pour la mandature 2020-2026,

VU le Procès-Verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 au cours de laquelle Monsieur Mathieu NICO a été désigné en qualité de Maire,

VU l'arrêté n°81/2026 du 4 mai 2026 portant délégation de signature à Madame Pauline CUENE, Directrice des Services à la Population,

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, et plus précisément dans le domaine des Services à la Population, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à Madame Marie-Blanche DENIS, Rédacteur Principal de 2^{ème} classe, Adjointe à la Directrice des Services à la Population,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté n° 43/2026 en date du 7 avril 2026 portant délégation de signature à Madame Marie-Blanche DENIS, Rédacteur Principal de 2^{ème} classe, Adjointe à la Directrice des Services à la Population, est abrogé.

ARTICLE 2 : Madame Marie-Blanche DENIS, Rédacteur Principal de 2^{ème} classe, Adjointe à la Directrice des Services à la Population, est déléguée, en l'absence de la Directrice des Services à la Population, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, à signer à compter de la date de l'arrêté :

- les lettres donnant ou demandant des renseignements,
- les lettres de consultation de services administratifs,
- les bordereaux de transmission,
- les envois ou demandes de pièces complémentaires,
- les attestations d'accueil,
- les documents relatifs au recensement militaire.

ARTICLE 3 : La signature de l'agent délégué par le présent arrêté devra être précédée de la formule indicative « Pour le Maire et par délégation » suivie de la qualité du délégataire ainsi que de ses prénom et nom.

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés municipaux et sur le site internet de la Ville. Une ampliation sera transmise :



- à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de MULHOUSE,
- à Monsieur le Comptable Public,
- à Madame Marie-Blanche DENIS,
- au dossier individuel de l'agent.

Fait à WITTENHEIM, le 4 mai 2026



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le [blank] et de sa date de publication sur le site internet de la Ville.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi également par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Notifié le :

Signature de l'agent : Madame Marie-Blanche DENIS